



FORMATION - « Elus, assurez la bonne gestion des forêts communales pâturées »

Le 9/12/2022 – 14h15 – 17h00 – Fontienne

ORDRE DU JOUR

Formateur : Caroline Galles Communes forestières

Intervenants : CERPAM, ONF, Chambre d'agriculture, DDT (sous réserve)

Objectif général de la formation : Connaître les enjeux, les objectifs et les conditions de mise en œuvre du sylvopastoralisme en forêt communale

Objectifs opérationnels : Être en capacité de négocier et mettre en œuvre une convention de pâturage en forêt communale en s'assurant de la régénération des peuplements forestiers

14h15 – 14h30 Accueil des participants

14h30 – 14h45 Ouverture et présentation de la formation

14h45 – 15h15 Contexte et enjeux forestiers liés au sylvopastoralisme

15h15 – 15h45 Comment conventionner avec les éleveurs ?

Les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral
La signature et mise en œuvre d'une convention pastorale

15h45 – 16h00 Pause

16h00 -16h30 Quelles interventions sylvicoles sur des forêts pâturées ?

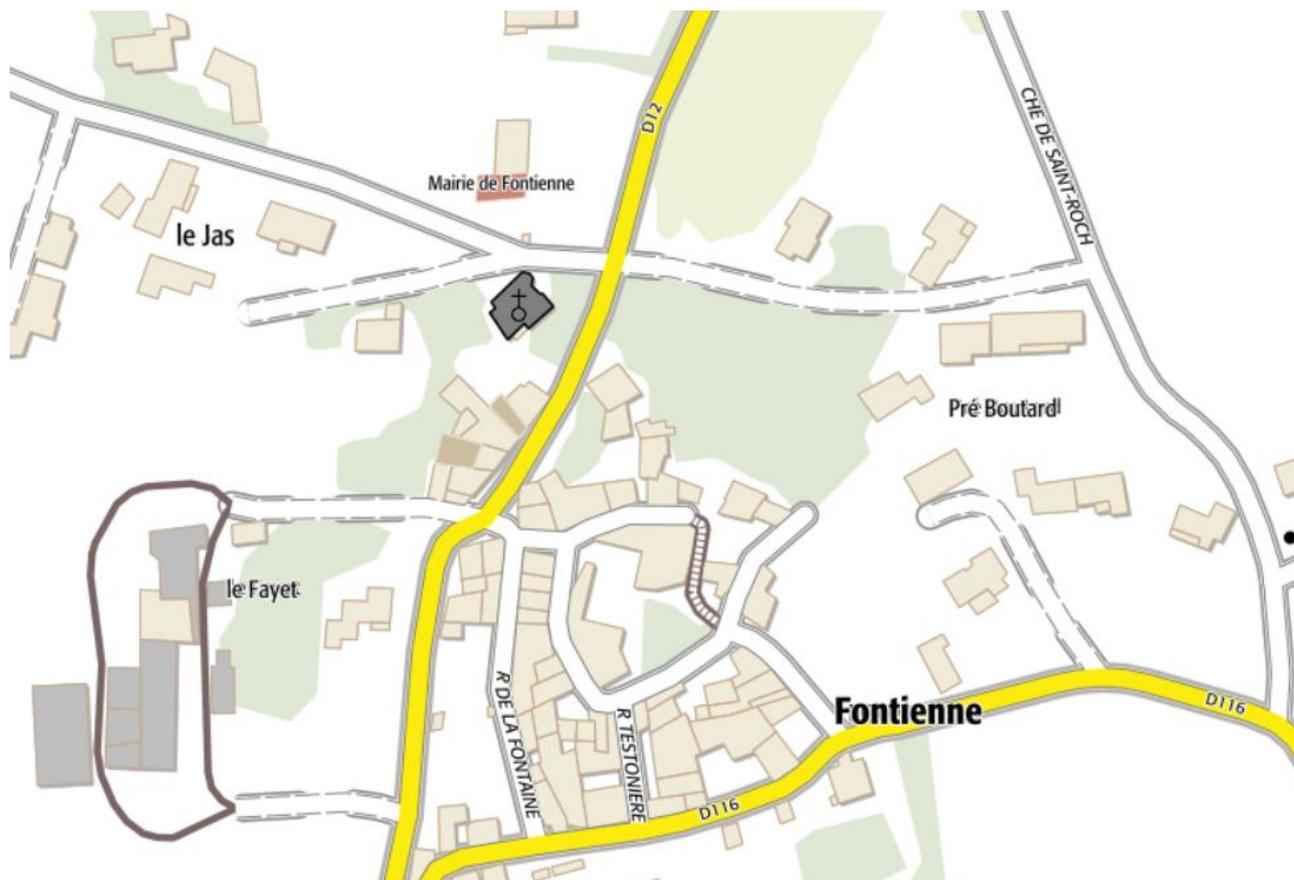
Les actions sylvicoles de l'éclairci à la régénération du peuplement forestier

16h30 -16h50 Comment équiper et organiser le pâturage en forêt

16h50 – 17h00 Clôture de la formation

LIEU DE LA FORMATION

Salles des fêtes de Fontienne (derrière la Mairie)
29, Le Fayet



COORDONNEES SUR PLACE

Caroline GALLES au 06 30 42 69 94

PARTENAIRES & INTERVENANTS DE LA FORMATION



COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08

contact04@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Ressources pédagogiques sous format numérique remises aux participants
- Retour d'expériences

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou via l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **7 décembre 2022**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.



REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais est demandée de 50 euros.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

FORMATION MISE EN ŒUVRE AVEC LA PARTICIPATION FINANCIERE DE

Formation financée avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08
contact04@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org